

Risque de coupures d'électricité par délestage Engie-EDF

A partir de ce mois de janvier 2023, EDF-Engie pourrait procéder à des coupures d'électricité par délestage en cas de forte demande sur le réseau.

Ces coupures pourraient intervenir le matin entre 8h00 et 13h00 et enfin de journée de 18h00 à 20h00. Nous en serions informés 72h00 à l'avance et la confirmation de cette coupure la veille au soir.

Comment en être informé ?

- Par les médias (radio – télévision)
- Par l'application ECOWATT sur vos smartphones

Quelles conséquences auront ces coupures ?

- L'école sera fermée par ordre de l'académie le matin des jours de coupures (8h00-13h00)
- Le réseau téléphonique mobile ne sera plus opérant, ainsi que le réseau téléphonique relié aux Box internet, ce qui aura pour conséquence l'impossibilité d'appeler les services d'urgences et de secours (pompiers, SAMU, gendarmerie)

Quelle organisation prévue pour faire face ?

- Un PC de gestion de crise sera opérationnel en mairie alimentée par un groupe électrogène.
- Le PC sera à même de déclencher un service de secours en cas de besoin, vous devrez donc, en cas de besoin, dépêcher quelqu'un en mairie pour alerter.
- Les personnes dépendantes d'un appareil médical électrique (par exemple ; respirateur d'oxygénothérapie) ont normalement déjà été contactées par leur prestataire de soin à domicile pour leur fournir une solution. Si ce n'est pas encore le cas, nous vous encourageons à prendre contact rapidement et directement avec eux.
- Une permanence des services municipaux sera assurée pendant les heures de coupures d'électricité quel que soit le jour concerné.
- Les enfants dont les parents exercent des métiers prioritaires (pompiers, police, médecine) et qui ne peuvent être gardés par un proche, seront accueillis en mairie.

Les services municipaux sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Le Maire,
Christophe Carrière